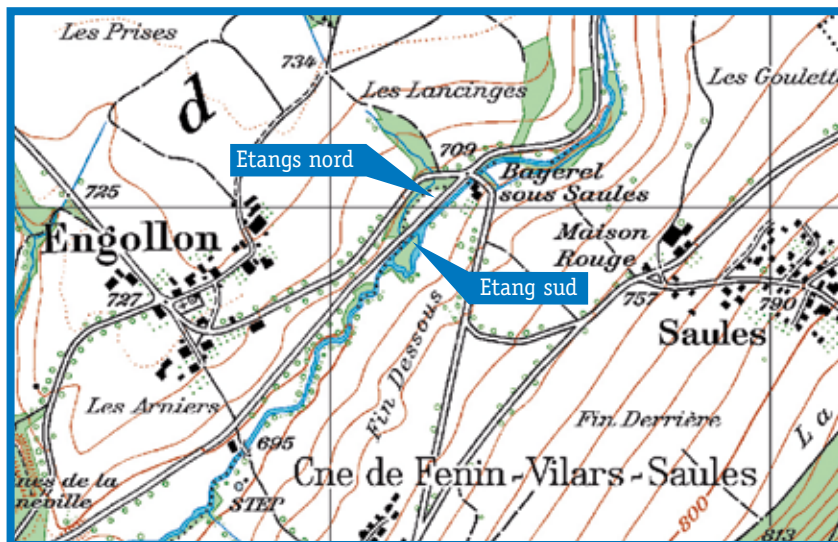


Les étangs de Bayerel et leur végétation



Les étangs ne sont pas légion au Val-de-Ruz. De ce fait, les mares de Bayerel, situées en aval du moulin, de part et d'autre de la route cantonale, font l'objet d'une attention soutenue de la part de l'APSSA. Une étude de la végétation, menée en 2000 par Adrienne Godiodans le cadre du Cours de floristique avancée de l'Université de Neuchâtel, a permis de mettre en évidence les richesses hébergées par ce site. C'est dans l'optique de vous faire découvrir ces trésors que nous vous convions à un petit voyage au cœur des plans d'eau de Bayerel.



Les deux étangs situés au nord de la route cantonale sont d'origine artificielle. Ils ont été aménagés en 1986 par le Service des ponts et chaussées, en compensation de l'élargissement de la route. Le site est un ancien méandre du Seyon, que les enfants de la région transformaient à l'époque en patinoire lors des hivers rigoureux !

Les plans d'eau sont alimentés en eau par un petit ruisseau temporaire, en provenance des Bois d'En-

gollon situés au nord. Ce ruisseau sert de collecteur de drainage et amène de ce fait une eau chargée en azote et en phosphore, ce qui n'est pas sans incidence sur la composition de la végétation. Le premier étang, de faible profondeur, s'assèche généralement en été, alors que le second, plus profond, est rarement à sec. Il était toutefois entièrement vide en automne 2005, saison qui s'est montrée tout particulièrement avare en précipitations.

L'étang situé au sud de la route, également d'origine artificielle, est beaucoup plus ancien. Il était utilisé à l'époque comme vivier à truites, et servait également de réservoir pour l'alimentation du bief du moulin d'Engollon. La prise d'eau sur le Seyon, une écluse de régulation en aval de l'étang ainsi que le bief sont encore bien visibles. Le plan d'eau, entouré de grands aulnes, est très ombragé. Ses berges abruptes empêchent l'installation d'une ceinture végétale développée.

Les étangs sont protégés sur le plan communal (zone de protection communale) et sont intégrés depuis 2005 dans l'inventaire cantonal des biotopes, objets géologiques et sites naturels d'importance régionale que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP), au même titre que le Seyon. C'est donc au canton que revient désormais la responsabilité d'assurer la pérennité de ce site.

L'APSSA, en collaboration avec les Amis de la Nature de la Chaux-de-Fonds, organise chaque année en septembre une journée de travaux d'entretien. Armés de pelles, scies, faux et autres débroussailluses, les nombreux bénévoles participant à cette activité s'évertuent à contenir l'avancée de la végétation, afin de conserver le caractère ouvert et ensoleillé des étangs, à désobstruer les passages à amphibiens (voir encadré) et à entretenir les pontons et passerelles permettant aux promeneurs de découvrir ce site en toute quiétude.

Quelques espèces singulières

A la belle saison, les étangs se couvrent littéralement de lentilles d'eau (*Lemna minor*), plantes flottantes réduites à une petite feuille ronde de quelques millimètres seulement. Les lentilles apprécient les eaux riches en matières nutritives (dites *eutrophes*), et leur présence peut réduire massivement l'apport de lumière au fond des plans d'eau. D'autres plantes aquatiques les accompagnent, telles les véroniques mouron d'eau (*Veronica anagallis-aquatica*) et véroniques beccabunga (*V. beccabunga*), ou le nénuphar blanc (*Nymphaea alba*), introduit en 1988 suite à l'aménagement des étangs.

Une ceinture de massettes (*Typha latifolia*) et de roseaux (*Phragmites australis*) se développe en périphérie du grand étang nord. On y trouve l'iris faux acore (*Iris pseudacorus*), irradiant les étangs de son jaune chatoyant.

La végétation la plus originale s'observe dans la zone de transition avec la forêt à l'ouest du grand étang, secteur régulièrement inondé aux relents de petite forêt vierge. C'est le domaine des laiches (*Carex elata*, *C. rostrata* et *C. acutiformis*), du scirpe des forêts (*Scirpus sylvaticus*) et des saules (*Salix cinerea*, *S. elaeagnos*, *S. viminalis*). Avec un peu de chance, on pourra également observer le rubanier (*Sparganium erectum*), reconnaissable à ses boules de fruits se terminant en pointe. L'accès à ce secteur marécageux étant malaisé, il est fortement conseillé de l'admirer en restant sur la berge sud.

Le sous-bois de l'aulnaie se pare en avril d'innombrables étoiles d'un jaune soutenu. C'est la floraison de la renoncule ficaria (*Ranunculus ficaria*), accompagnée de la plus rare perce-neige (*Galanthus nivalis*), qui fleurit en mars déjà. Autre spécialité de l'aulnaie, la pulmonaire molle (*Pulmonaria mollis*) apporte une délicate touche violacée au sous-bois. Dans les secteurs les moins ombragés prospère l'ortie (*Urtica dioica*), au grand dam des promeneurs court-vêtus. Elle aussi est une boulimique d'azote. Une piqure de rappel pour ne pas oublier qu'il y a encore quelques efforts à accomplir en vue d'améliorer la qualité des eaux du Seyon et de ses affluents...



Le grand étang nord, couvert de lentilles d'eau



Des allures de forêts tropicales (photos: Jean-Lou Zimmermann)

Paradis pour amphibiens

Les mares forestières de Bayerel offrent un havre de paix pour les amphibiens. Crapauds communs et grenouilles rouses s'y réunissent par dizaines dès le mois de mars pour pondre leurs œufs. Longs chapelets d'œufs amarrés aux tiges des plantes aquatiques pour les premiers, gros amas gélatineux regroupant souvent les pontes de plusieurs femelles pour les secondes.

Plus discrets, les tritons y trouvent également refuge. Avec un peu de patience, deux espèces peuvent être discernées: le triton alpestre, assez abondant, dont le mâle se reconnaît aisément à son ventre orangé, et le triton palmé, aux teintes plus discrètes mais reconnaissable au bout de sa queue tronquée prolongée par un filament, présent en petit nombre dans l'étang sud. Est-ce pour sa discrétion que cette espèce se nomme également triton helvétique?

Deux passages souterrains ont été aménagés lors des travaux de 1986, vers lesquels les amphibiens sont conduits à l'aide de cunettes en béton. Ainsi, malgré la proximité d'une route fréquentée, grenouilles et crapauds peuvent transiter d'une mare à l'autre sans risquer leur peau.